

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 12 décembre 2023.

**Etaients présents :** LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SEMENT Christelle, Conseillère Suppléante de VIRVILLE

**Pouvoirs de :**

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUITE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,

**Excusé :**

- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,

**Assistaient également à la réunion :** Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme HANIN Anne-Sophie, Administration Générale.

**Secrétaire de Séance :** M. MALO Jean-Claude

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	21
Nombre de votants	41

**Délibération n° 154/2023**

**OBJET :** BUDGET GENERAL : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

**OBJET : BUDGET GENERAL : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 disposant que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente » ;

**Considérant** que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

**Considérant** que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

**Considérant** que les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption ;

Il est proposé de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du Budget général selon le détail suivant :

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Montant 1/4 du budget</i>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>227 800,00 €</b>	<b>56 950,00 €</b>
<b>202</b>	<b>Frais liés doc.urbanisme &amp; numérisation</b>	36 000,00 €	9 000,00 €
<b>2031</b>	<b>Frais d'études</b>	124 500,00 €	31 125,00 €
<b>2051</b>	<b>Concessions et droits similaires</b>	67 300,00 €	16 825,00 €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>360 422,76 €</b>	<b>90 105,69 €</b>
<b>2041412</b>	<b>Bâtiments et installations</b>	295 422,76 €	73 855,69 €
<b>20421</b>	<b>Biens mobiliers, matériel et études</b>	65 000,00 €	16 250,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 551 691,66 €</b>	<b>387 922,915 €</b>
<b>2111</b>	<b>Terrains nus</b>	170 000,00 €	42 500,00 €
<b>2112</b>	<b>Terrains de voirie</b>	4 000,00 €	1 000,00 €
<b>2121</b>	<b>Plantations d'arbres et arbustes</b>	85 770,00 €	21 442,50 €
<b>2128</b>	<b>Autres agencements et aménagements</b>	220 200,00 €	55 050,00 €
<b>2135</b>	<b>Instal. géné. , agencements, aménagements</b>	201 300,00 €	50 325,00 €
<b>2152</b>	<b>Installation de voirie</b>	23 000,00 €	5 750,00 €
<b>21534</b>	<b>Réseau d'électrification</b>	50 000,00 €	12 500,00 €
<b>21538</b>	<b>Autres réseaux</b>	181 000,00 €	45 250,00 €
<b>2158</b>	<b>Autres install., matériel et outillage technique</b>	19 000,00 €	4 750,00 €

21751	Réseaux de voirie	480 000,00 €	120 000,00 €
2182	Matériel de transport	40 000,00 €	10 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	64 800,00 €	16 200,00 €
2184	Mobilier	10 000,00 €	2 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 621,66 €	655,415 €
23	Immobilisations en cours	411 800,00 €	102 950,00 €
2313	Constructions	450 800,00 €	112 700,00 €
2315	Installation, matériel et outillage technique	-39 000,00 €	-9 750,00 €
27	Autres immobilisations financières	500,00 €	125,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00 €	125,00 €
		<b>2 552 214,42 €</b>	<b>638 053,605 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

Par 41 voix pour et 1 voix contre de Madame SEMENT Christelle

- **D'AUTORISER** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette c'est-à-dire dans la limite de **638 053,605 €**.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux  
**Communauté de Communes  
Campagne de Caux**  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

